



## Masques en tissu ou de forme chirurgicale

### Comment savoir s'ils sont conformes aux prescriptions des autorités sanitaires ?

A la suite des recommandations du Haut Conseil de la santé publique en date du 18 janvier dernier, les normes des masques pouvant être considérés comme des masques de protection ont évolué.

Désormais, les masques en tissu ou de forme chirurgicale doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

1. Les masques présentent les niveaux de performances suivants :
  - **L'efficacité de filtration vers l'extérieur des particules de 3 micromètres émises est supérieure à 90 %**
  - La respirabilité permet un port pendant un temps de quatre heures
  - La perméabilité à l'air est supérieure à 96 litres par mètre carré et par seconde, pour une dépression de 100 pascal
2. La forme permet un ajustement sur le visage avec une couverture du nez et du menton et ne comprend pas de couture sagittale
3. Lorsqu'ils sont réutilisables, les niveaux de performances mentionnés au 1 sont maintenus après au moins cinq lavages
4. Les caractéristiques mentionnées ci-dessus ont été vérifiées au moyen d'essais réalisés par un tiers compétent.